



SISE

QUAI DES ENTREPRISES

Conseil & Formation  
QVCT & RSE


# Catalogue FORMATIONS

INTER & INTRA ENTREPRISES

ANNÉE 2024



**Qualiopi**   
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été développée au titre  
de la catégorie d'action suivante :

**Actions de Formation - Bilan de Compétences**

# PRÉAMBULE

18 experts diplômés, sous la direction de Sylviane Potier, conseillent, forment et accompagnent des salariés pour permettre aux entreprises d'atteindre la Qualité de Vie et des Conditions de Travail, collectivement et individuellement, et de concilier performance sociale et économique.

Forts de leur expérience dans des entreprises de secteurs d'activité et de taille diversifiés, les experts de la SISE conçoivent et animent des actions de formation relevant des champs de :

- la Prévention des Risques Professionnels,
- l'Ergonomie,
- les Troubles Musculo-Squelettiques,
- les Risques Psycho-Sociaux,
- la Qualité de Vie au Travail,
- le Management de la Sécurité,
- les Ressources Humaines,
- le Handicap.

L'offre proposée dans le catalogue n'est pas exhaustive, les formateurs construisent ou adaptent également des formations en fonction de vos attentes et besoins spécifiques pour vous apporter une réponse sur mesure.

L'année 2021 a marqué un virage numérique, le présentiel n'est plus une modalité pédagogique exclusive. Désormais des formations sont dispensées en distanciel tout en conservant des méthodes et techniques participatives inhérentes à nos pratiques d'animation (étude de cas, exercices pratiques, quizz...).

Enfin, véritable gage de qualité la SISE est Certifiée ISO 9001 et QUALIOP1.

La SISE, dotée d'une référente Handicap, pourra faciliter et optimiser le parcours pédagogique de tout stagiaire en situation de handicap.

## LEXIQUE



Objectif



Public visé et pré-requis



Les moyens d'encadrement, techniques et pédagogiques mis en œuvre



Le contenu / durée et déroulé de la formation



Modalités d'évaluation



Conditions de validation et de certification



Pour tout renseignement relatif aux conditions tarifaires, le calendrier des formations inter-entreprises, la planification d'une session de formation intra-entreprise ou tout autre besoin, contactez le 03 21 46 87 57 ou par mail : [secretariat.iprp@quai-des-entreprises.fr](mailto:secretariat.iprp@quai-des-entreprises.fr)



# SOMMAIRE

<b>EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET RISQUES PSYCHO-SOCIAUX (RPS)</b> .....	<b>6</b>
Évaluation des risques professionnels .....	7
Méthode de l'arbre des causes .....	8
Formation santé, sécurité et conditions de travail des membres du CSE/CSSCT/CHSCT .....	9
Évaluation et prévention du risque chimique .....	10
Sauveteur Secouriste du Travail (SST) .....	11
Maintien et actualisation des compétences du sauveteur secouriste du travail .....	12
Premiers Secours en Santé Mentale .....	13
Gestion du harcèlement moral .....	14
Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes en entreprise .....	15
Prévenir la gestion des conflits en entreprise .....	16
Prévention des risques psycho-sociaux : définition, repérage, actions .....	17
Gestion du stress .....	18
<b>QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL</b> .....	<b>19</b>
Bien vivre ensemble .....	20
Prévenir les conduites addictives en entreprise .....	21
Bienveillance .....	23
Gestion et animation d'une équipe .....	24
Animer un espace de discussion .....	25
Animer un groupe de travail sur l'analyse situation - problème .....	26
Prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) .....	27
Bons gestes ! Bonnes postures ! .....	28
Savoir adapter son poste de travail administratif et informatique (au bureau et en télétravail) afin de préserver sa santé .....	29
L'ergonomie pour les non ergonomes .....	30
Coaching prévention des TMS .....	31
Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Industrie Bâtiment Commerce et activités de bureau (PRAP IBC) .....	32
Prévention des Risques liés à l'Activité Physique secteur Sanitaire et Médico-Social (PRAP 2S) - Version Accompagnement à la Mobilité (ALM) .....	34
Maintien et Actualisation des Compétences de l'acteur en prévention des risques liés à l'activité physique - Industrie Bâtiment Commerce et activités de bureau (MAC PRAP IBC) .....	37
Maintien et Actualisation des Compétences de l'acteur en prévention des risques liés à l'activité physique - secteur Sanitaire et Médico-Social (MAC PRAP 2S) .....	38
<b>ACCUEIL ET MAINTIEN DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP</b> .....	<b>40</b>
Accueillir, maintenir et intégrer des travailleurs handicapés .....	41
Référent Handicap .....	42
Optimiser le recrutement et l'intégration d'une personne en situation de handicap .....	43
<b>MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA QUALITÉ</b> .....	<b>44</b>
Pilote de processus ISO 9001v2015 .....	45
Pilote de processus ISO 45001 .....	46
<b>RÉUSSIR MON ARRIVÉE AU COMITÉ DE DIRECTION</b> .....	<b>47-48</b>





# FORMATIONS

ÉVALUATION DES RISQUES  
PROFESSIONNELS ET RISQUES  
PSYCHO-SOCIAUX (RPS)

# Évaluation des risques professionnels



Cette formation vise à :

- Connaître les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les salariés
- Analyser les conditions de travail, déceler et mesurer les risques professionnels
- Initier aux méthodes et aux procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.



- Responsable, Sécurité, Directeur, Responsable des Ressources Humaines, Représentants du personnel aux CSE / CSSCT / CHSCT, infirmière, médecin du travail
- Aucun pré-requis



**Équipe pédagogique : un chargé de mission QSE diplômé bac +5**

Les supports techniques utilisés : PowerPoint, vidéos, exercices

Les moyens pédagogiques : pédagogie active et participative, mises en situation, exercices pratiques, quizz



Il tient compte des caractéristiques de la branche professionnelle à laquelle se rattache l'entreprise et des caractères spécifiques de celle-ci.

**Programme :**

- Comment rédiger et/ou mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ?
- Comment recenser l'ensemble des risques présents en entreprise ? Quels sont les risques les plus importants ?
- Quel est l'intérêt d'agir sur les risques professionnels pour l'entreprise ?

**Durée de la formation : 1 jour (7 heures)**



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
  - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Évaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.

# Méthode de l'arbre des causes



Cette formation vise à :

- Comprendre l'intérêt d'analyser les causes d'accidents
- Apprendre la méthode de l'arbre des causes
- S'entraîner avec des scénarii d'accident



- Chef d'établissement, responsable Ressources Humaines, Responsable Sécurité, membres CSE / CSSCT / CHSCT, tous salariés amenés à réaliser un arbre des causes dans l'entreprise ...
- Aucun pré-requis



**Équipe pédagogique : un chargé de mission QSE diplômé bac +5**

Les supports techniques utilisés : Powerpoint – Paper-board - vidéos, exercices

Les moyens pédagogiques : exercices pratiques, études de cas concrets



*Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.*

**1ère partie :**

- Définition d'un accident du travail, d'un accident de trajet et d'une maladie professionnelle
- L'accidentologie et ses conséquences : coûts directs, indirects, présentation des statistiques nationales, régionales et des taux de cotisation
- Notions de responsabilité civile et pénale en cas d'évènement grave

**2nd partie :**

- Méthodologie de l'arbre des causes : recueil des faits (différence entre faits et jugements de valeur) et construction de l'arbre
- Comment s'organiser pour réaliser un arbre des causes efficacement ? Les questions pertinentes à poser
- Analyse des risques et proposition d'actions selon les 9 principes généraux de prévention
- Démarche de prévention globale : facteurs techniques, organisationnels et humains
- Analyse de l'accident du travail avec exercices pratiques progressifs

**Durée : 1 jour (7 heures)**



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un **questionnaire d'évaluation** : Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire, Évaluation par le stagiaire (de l'atteinte des objectifs, de la qualité de la formation, de la qualité du formateur).



# Formation santé, sécurité et conditions de travail des membres du CSE/CSSCT/CHSCT



Cette formation vise à :

- Repérer les enjeux en Santé Sécurité au Travail (S&ST)
- Intégrer la Santé Sécurité au travail (S&ST) dans l'exercice des missions du CSE
- Exercer sa mission de membre CSE



- Membres du CSE / CSSCT / CHSCT, salarié compétent pour la protection et la prévention des risques professionnels, toute personne désireuse d'approfondir ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels
- Aucun pré-requis



**Équipe pédagogique : un chargé de mission QSE diplômé bac +5, un psychologue du travail, un ergonomiste**

Les supports techniques utilisés : PowerPoint, vidéos, exercices

Les moyens pédagogiques : pédagogie active et participative, mises en situation, exercices pratiques, quizz.



*Il tient compte des caractéristiques de la branche professionnelle à laquelle se rattache l'entreprise et des caractères spécifiques de celle-ci.*

## 1 - Repérer les enjeux en Santé Sécurité au Travail (S&ST) :

- Participer à l'observation de la santé dans l'entreprise
- Se référer au cadre réglementaire et normatif qui s'applique à l'entreprise
- Communiquer avec les acteurs de prévention internes et externes
- Identifier la Santé Sécurité au Travail comme un levier de performance de l'entreprise



## 2 - Intégrer la Santé Sécurité au travail (S&ST) dans l'exercice des missions du CSE.

- Identifier les dangers et les situations de travail dangereuses existantes et potentielles
- Évaluer les risques d'accident et d'atteinte à la santé
- Supprimer et réduire les risques

## 3 - Exercer sa mission de membre CSE

- Connaître les pouvoirs et prérogatives de l'instance représentative du personnel en Santé Sécurité au Travail et de ses membres
- Être capable d'adopter un positionnement adéquat

Des exercices pratiques et une observation sur le terrain sont privilégiés en 1ère et 2ème journée pour mieux appréhender les méthodologies et les mettre en application. Aucune formation complémentaire n'est à prévoir à l'issue de la formation pour compléter les connaissances sur l'analyse des risques et l'arbre des causes.

**Durée : 5 jours (35 heures)**



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
  - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Évaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.

# Évaluation et prévention du risque chimique



Cette formation vise à :

- Connaître les enjeux et les obligations réglementaires de la prévention
- Acquérir les éléments nécessaires à la compréhension et à l'analyse des risques liés à la manipulation des produits chimiques
- Prévenir les accidents liés à l'utilisation et à la manipulation des produits chimiques
- Intégrer la prévention du risque chimique dans le travail au quotidien et être acteur dans les axes d'amélioration



- Tout salarié manipulant des produits chimiques
- Aucun pré-requis



**Équipe pédagogique : un chargé de mission QSE diplômé bac +5**

Les supports techniques utilisés : Vidéo projecteur / Paperboard, fiches de données de sécurité, étiquettes de produits, notices de postes.

Les moyens pédagogiques : PowerPoint, vidéos, exercices, études de cas.



*Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.*

- Les obligations réglementaires
  - Les enjeux de la prévention
  - Les rôles / responsabilités du personnel salarié
- La prévention du risque chimique
  - L'évaluation des risques au poste de travail
  - La surveillance des atmosphères de travail
- Les produits chimiques dangereux
  - Qu'est-ce qu'un produit chimique dangereux ?
  - L'étiquette
  - Les fiches de Données de Sécurité (FDS)
  - La notice de poste (selon modèle spécifique de l'entreprise)
- Mise en application
  - Le risque incendie/explosion/ATEX
  - Les réactions dangereuses (acide/base, incompatibilité chimique)
  - Le reconditionnement
  - Les risques liés au stockage (règles générales, incompatibilités)
  - Les risques liés aux déchets
  - Les équipements de protection:
    - La protection collective
    - La protection individuelle
  - Conduite à tenir en cas d'incident/accident (déshabillage) et consignes en cas d'urgence (alarme)

**Durée : 0.5 jour (3.30 heures)**



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation : Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire, Évaluation par le stagiaire (de l'atteinte des objectifs, de la qualité de la formation, de la qualité du formateur).

# Sauveteur Secouriste du Travail (SST)



Cette formation vise à :

- Agir en qualité d'auxiliaire de prévention,
- Porter secours à tout moment au sein de l'entreprise à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés.



- Tout public
- Aucun pré-requis

Nombre de stagiaires par session : de 4 à 10



La formation est dispensée par un chargé de mission QSE diplômé bac +5 et titulaire du certificat de formateur SST certifié par l'INRS.

Les supports techniques utilisés : matériel pédagogique SST (mannequins, plan d'intervention SST, vidéos, présentation powerpoint...), vidéoprojecteur, paperboard, ...

Les moyens pédagogiques : mises en situation, exercices pratiques, quizz.



Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.

**1ère demi-journée :**

- Présentation de la formation et de son organisation
- Le Sauveteur Secouriste du Travail
- Les notions de base en prévention des risques professionnels
- La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement
  - Les actions « Protéger/examiner »



**2ème demi-journée :**

- Les actions « Faire alerter/alerter »
- Les actions « secourir »
  - Saignement abondant
  - Étouffement
  - Malaise
  - Brûlures

**3ème demi-journée :**

- Les actions « secourir suite »
  - Les douleurs empêchant certains mouvements
  - Les plaies ne saignant pas abondamment
  - La victime inconsciente qui respire

**4ème demi-journée :**

- Les actions « secourir suite et fin »
  - Victime inconsciente qui ne respire plus
- Epreuves certificatives

**Durée : 2 jours (14 h)**



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
  - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Évaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.



Un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera remis aux stagiaires ayant satisfait aux critères d'évaluation définis par l'INRS (validité 24 mois).

La validité du **certificat SST** est fixée à **deux ans**, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « **Maintien et Actualisation des Compétences** » (MAC) tous les **24 mois**, ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.

# Maintien et actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail



Cette formation vise à :

- Maintenir ses compétences de SST dans le cadre du dispositif de formation conforme au référentiel national :
  - Agir en qualité d'auxiliaire de prévention,
  - Porter secours à tout moment au sein de l'entreprise à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés.



- Tout public
- **Pré-requis** : être titulaire du certificat SST

**Nombre de stagiaires par session** : de 4 à 10



**La formation est dispensée par un chargé de mission QSE diplômé bac +5 et titulaire d'un certificat de formateur SST certifié par l'INRS**

**Les supports techniques utilisés** : matériel pédagogique SST (mannequins, plan d'intervention SST, vidéos, présentation powerpoint...), vidéoprojecteur, paperboard, ...



*Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.*

**1ère demi-journée :**

- Présentation de la formation et de son organisation
- Retour d'expériences sur les actions menées en prévention et/ou secours
- Actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail



**2ème demi-journée :**

- Actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail
- Epreuves certificatives (environ 1h)
- Bilan de la formation

**Durée : 1 jour (7 h)**



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
  - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Évaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.



Un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera remis aux stagiaires ayant satisfait aux critères d'évaluation définis par l'INRS (validité 24 mois).

La validité du **certificat SST** est fixée à **deux ans**, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « **Maintien et Actualisation des Compétences** » (MAC) tous les **24 mois**, ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.

# Premiers Secours en Santé Mentale



Cette formation vise à :

- Acquérir des savoirs de base concernant les troubles de santé mentale
- Adopter un comportement adapté face à des situations complexes
- Développer des compétences relationnelles
- Être informé sur les ressources disponibles pour soi et les autres
- Désigmatiser les troubles en santé mentale dans le milieu de travail
- Favoriser l'accompagnement et l'orientation précoce



- Tout agent ou salarié travaillant en contact avec du public ou ayant des collègues de travail.



**Équipe pédagogique :** par une psychologue du travail diplômée et disposant d'une expérience professionnelle avérée, accréditée PSSM France à dispenser la formation Premiers Secours en Santé Mentale.

## Les supports techniques utilisés :

- Vidéos
- Documents supports de formation projetés
- Livret
- Exercices pratiques et en groupes
- Pédagogie active et participative



*Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.*

## **1ère demi-journée :**

- Présentation de la formation et de son organisation
- Retour d'expériences sur les actions menées en prévention et/ou secours
- Actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail



## **2ème demi-journée :**

- Actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail
- Epreuves certificatives (environ 1h)
- Bilan de la formation

**Durée : 1 jour (7 h)**



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation **d'un questionnaire d'évaluation** :
  - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Évaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.



Un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera remis aux stagiaires ayant satisfait aux critères d'évaluation définis par l'INRS (validité 24 mois).

La validité du **certificat SST** est fixée à **deux ans**, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « **Maintien et Actualisation des Compétences** » (MAC) tous les **24 mois**, ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.



# Gestion du harcèlement moral



Cette formation vise à :

- Identifier les véritables comportements de harcèlement moral
- Distinguer, dans le cadre des relations de travail, d'autres comportements : pression, stress, violence, contraintes et objectifs managériaux
- Reconnaître les comportements à risques et identifier des acteurs de prévention
- Pouvoir mesurer les conséquences d'un contentieux sur le sujet



- Directeurs et Assistants des Ressources Humaines, Responsables Administratifs, Comptables, Responsables appelés à traiter les questions sociales... non juristes
- Aucun pré-requis



**Équipe pédagogique :** La formation est coanimée par un(e) juriste, des psychologues du travail et des organisations. Expertise risques psychologiques et accompagnement QVCT - Consultantes bilan de compétence

Les supports techniques utilisés : Vidéo projecteur / Paperboard

Les moyens pédagogiques : powerpoint fournissant les apports théoriques, exercices pratiques, quizz.



*Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.*

- La notion de harcèlement moral et la définition légale
- L'auteur de l'acte
- Les agissements susceptibles d'être reconnus comme harceleur moral
- La distinction entre le pouvoir hiérarchique et les difficultés relationnelles (stress, critique, recadrage)
- Les acteurs de la prévention du harcèlement moral et leurs rôles
- Les conséquences d'une fausse accusation
- Les enjeux d'un contentieux

**Durée : 1 jour (7h)**



- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
  - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Évaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.

# Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes en entreprise



Cette formation vise à :

- Connaître la définition et la législation en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Comprendre le rôle du ou des référent/s dans l'entreprise auprès des salariés
- Accompagner les référents dans leurs nouvelles fonctions
- Savoir se préserver en tant que référent



- Tout référent désigné par le CSE et/ou celui désigné par les entreprises d'au moins 250 salariés.
- **Pré-requis** : Aucun. Il est Conseillé pour le membre CSE d'avoir suivi la formation Membres CSE en Santé Sécurité et Conditions de Travail



**Équipe pédagogique** : La formation est coanimée par un(e) juriste, des psychologues du travail et des organisations. Expertise risques psychologiques et accompagnement QVCT - Consultantes bilan de compétence

Les supports techniques utilisés : Vidéo projecteur / Paperboard, powerpoint

Les moyens pédagogiques : Etudes de cas – Vidéos – Exemples concrets – Mises en situation



*Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.*

- Les notions de harcèlement sexuel et agissements sexistes et leur définition légale
- Les missions du référent et son périmètre d'action
- L'intégration du rôle du référent dans la démarche de prévention globale de l'entreprise (Informé, orienter, accompagner)
- Les conséquences du harcèlement sexuel et des agissements sexistes (salarié/employeur)
- La posture et les axes de vigilance pour le référent

**Durée : 1 jour (7h)**



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
  - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Évaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.

# Prévenir la gestion des conflits en entreprise



Cette formation vise à :

- Comprendre les origines et les mécanismes des conflits
- Savoir repérer les situations conflictuelles et leur nature
- Acquérir une démarche et des outils efficaces pour analyser et maîtriser les conflits
- Favoriser un esprit constructif dans la cohésion d'un groupe



- DRH et RH, Responsables administratifs et appelés à traiter les questions sociales, Managers, IRP...
- Aucun pré-requis



**Équipe pédagogique : Des psychologues du travail et des organisations. Expertise risques psychologiques et accompagnement QVCT - Consultantes bilan de compétence**

Les supports techniques utilisés : Diaporama, paper-board, échanges / discussions, remise de documents théoriques / pratiques

Les moyens pédagogiques : PowerPoint, vidéos, exercices, études de cas



*Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.*

- Comment analyser la nature d'un conflit, en interpréter le sens et prendre du recul ?
- Quels sont les moyens pour « désamorcer » un comportement agressif et conflictuel ? Mieux se connaître pour mieux intervenir :
  - Se situer soi-même par rapport au conflit
  - Détecter les différentes personnalités de chacun
  - Gérer les personnalités « difficiles »
- Y-a-t-il un mode de communication pertinent dans le cadre de situations professionnelles conflictuelles ?
- Comment garder une certaine vigilance ? Quels sont les moyens pour prévenir les conflits ou les rendre constructifs ?
  - Le rôle du manager
  - L'assertivité

**Durée : 1 jour (7h)**



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
  - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Évaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.

# Prévention des risques psycho-sociaux : définition, repérage, actions



Cette formation vise à :

- Acquérir des connaissances globales sur les Risques Psychosociaux,
- Connaitre la législation en vigueur sur les Risques Psychosociaux,
- Avoir un aperçu des différentes formes d'expression individuelle et collective du Risque Psychosocial,
- Comprendre comment agissent et interagissent les Risques Psychosociaux,
- Savoir prévenir les Risques Psychosociaux et savoir accompagner les salariés exposés.



- DRH et RH, Responsables administratifs et appelés à traiter les questions sociales, Managers, IRP...
- Aucun pré-requis



**Équipe pédagogique : deux Psychologues du travail - Master II psychologie du travail et des organisations. Expertise Risques psychosociaux et accompagnement QVT - Consultante bilan de compétences**

Les supports techniques utilisés : Diaporama, paper-board, échanges/discussions, remise de documents théoriques / pratiques

Les moyens pédagogiques : PowerPoint, vidéos, exercices, études de cas



*Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.*

- **Introduction**
  - Présentation des enjeux économiques et organisationnels pour l'entreprise



- **Les éléments législatifs et réglementaires en matière de santé et sécurité au travail :**
  - Rappel sur le code du travail, les obligations de l'employeur, les acteurs internes à l'entreprise et les principaux acteurs de la prévention.
- **Les principales manifestations individuelles et collectives des Risques Psychosociaux :**
  - Le stress, les violences internes et externes, le burnout professionnel...
  - Définition et classification des manifestations individuelles et collectives les plus répandues.
- **Les 7 grandes familles de facteurs de Risques Psychosociaux et leurs dimensions : (classification INRS - 2013)**
  - Présentation et illustration des différentes familles de facteurs de risques.
  - Classification issue du travail mené par un Collège d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail (Rapport Collac-2011) à la demande du ministère du travail en 2008.
- **Prévention des risques psychosociaux et rôle de chacun**
  - Démarche globale de prévention des risques psychosociaux
  - Présentation des 3 niveaux de prévention.
  - Les principaux facteurs de protection face aux RPS
  - Comment détecter un collaborateur en difficulté ?
  - Quelques outils

**Durée : 1 jour (7h)**



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un **questionnaire d'évaluation** : Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire, Évaluation par le stagiaire (de l'atteinte des objectifs, de la qualité de la formation, de la qualité du formateur).

# Gestion du stress



Cette formation vise à :

- Identifier les symptômes du stress
- Comprendre les mécanismes du stress
- Connaître leurs impacts sur la santé
- Faire le point sur son niveau de stress et identifier l'origine
- Identifier ses leviers d'actions
- Savoir adapter sa communication et comprendre la notion d'assertivité pour mieux agir en situation de stress



- Toute personne souhaitant se former sur le sujet
- Aucun pré-requis



**Équipe pédagogique :** La formation est coanimée par un(e) juriste, des psychologues du travail et des organisations. Expertise risques psychologiques et accompagnement QVCT - Consultantes bilan de compétence

**Les supports techniques utilisés :** Diaporama, vidéos, supports papier

**Les moyens pédagogiques :** Vidéos, exercices, études de cas



*Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.*

- Auto-évaluation du stress
- Pourquoi est-on stressé ?
- Comment se manifeste le stress ?
- A partir de quel niveau de stress peut-on dire qu'il y a un danger ?
- Les différences interindividuelles face à un environnement perçu comme stressant
- Les aspects communicationnels et relationnels dans la gestion du stress
- Quelques outils pour travailler de façon plus sereine et accroître sa résistance au stress

**Durée : 1 jour (7h)**



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
  - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Évaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.





# FORMATIONS

QUALITÉ DE VIE ET DES  
CONDITIONS DE TRAVAIL

# Bien vivre ensemble



Cette formation vise à :

- Prendre conscience de l'individualité de chacun dans le collectif
- Découvrir les définitions de conflit, harcèlement moral, sexuel, agissements sexistes ...
- Comprendre les effets que peuvent avoir nos comportements sur le collectif de travail
- S'adapter aux réactions individuelles de ses collègues
- Identifier les ressources individuelles facilitant le collectif de travail
- Être outillé pour gérer des situations conflictuelles au travail



- Salariés, Managers, Chef d'équipe ...
- Faire partie de la même entreprise et de préférence de la même équipe



**Équipe pédagogique :** La formation est coanimée par un(e) juriste, des psychologues du travail et des organisations. Expertise risques psychologiques et accompagnement QVCT - Consultantes bilan de compétence

Les supports techniques utilisés : Diaporama, paper board, post-it, échanges/discussions, remise de documents théoriques / pratiques

Les moyens pédagogiques : PowerPoint, jeux de rôle, photolangage, brainstorming



*Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.*

- Faisons connaissance
- Quel est votre collectif de travail idéal ?
- Les notions clés d'un bon collectif de travail
- Idéal VS Réalité ?
- Comprendre : Quels impacts sur le collectif de travail ?
- Quelles conséquences sur le collectif de travail ?
- Comment faire face aux difficultés ?
- Debriefing du jeu de rôle
- Les ressources

**Durée : 1 jour (7h)**



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
  - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Évaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.

# Prévenir les conduites addictives et l'entreprise



Cette formation vise à :

- Connaître ses responsabilités et ses limites
- Développer une politique de prévention et d'information autour des problèmes d'addiction
- Adopter une posture neutre afin de créer un climat de confiance
- Mettre en place des moyens et des procédures dès l'identification du risque
- Faciliter l'action en établissant des conduites à tenir claires
- Savoir plus facilement déceler les personnes concernées et les orienter vers des structures d'aide adaptées



- Directeur, DRH, RH, Délégué du personnel, Représentant du personnel, Salariés ...
- Aucun pré-requis



**Équipe pédagogique :** La formation est coanimée par un(e) juriste, des psychologues du travail et des organisations. Expertise risques psychologiques et accompagnement QVCT - Consultantes bilan de compétence

Les supports techniques utilisés : Diaporama, paper board, échanges/discussions, remise de documents théoriques / pratiques, KAHOOT

Les moyens pédagogiques : PowerPoint, mises en situation, photolangage, vidéos



*Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.*

- Connaître les substances et leurs effets
- Addictions avec substances
- Médicaments psychoactifs
- Addictions sans substances
- Mesurer les impacts dans l'entreprise
- Appréhender le cadre légal d'intervention
- Définir les conduites à tenir

Comment agir et réagir ?

- Identifier les ressources internes et externes

**Durée : 2 jours soit 14 heures**



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
  - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Évaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.

# Bienveillance



Cette formation vise à :

- Être capable de définir les concepts de bienveillance et de maltraitance et connaître le contexte juridique et sociétal
- Être capable d'identifier les situations potentiellement à risque de maltraitance
- Être capable de questionner ses pratiques du quotidien et de se positionner en tant qu'acteur sur la question de la bienveillance
- Être capable de cultiver la bienveillance
- Être capable d'identifier les leviers et les ressources afin d'instaurer une culture de la bienveillance au quotidien



- Profils visés par le programme : A destination de structure de soin en contact avec des patients (EHPAD, Centres hospitaliers, services de soins à domicile, ...).
- Cette formation existe également à destination des cadres.
- Pré-requis: Aucun



**Equipe pédagogique : Psychologues du travail - Master II psychologie du travail et des organisations**

Les supports techniques utilisés : powerpoint, quizz, exercices et fiches memento, vidéo, Test de personnalité

Les moyens pédagogiques : PowerPoint, vidéos, exercices, études de cas.



*Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.*

- Les concepts de bienveillance et maltraitance
- La qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) et risques psychosociaux (RPS)
- Les représentations des professionnels concernant le public accompagné
- Développer des pratiques bienveillantes
- Apprendre à se connaître afin d'adapter ses réactions
- Analyser des pratiques professionnelles
- Elaborer une charte de bienveillance

**Durée : 2 jours soit 14 heures**



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
  - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Évaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.

# Gestion et animation d'une équipe 1/2



Cette formation vise à :

- Prendre conscience de l'importance du sujet
- Faire découvrir les différentes facettes de la gestion et l'animation d'une équipe
- Intégrer les savoirs, savoir-faire et savoir-être inhérents au management d'équipe



- toute personne ayant une fonction d'encadrement intermédiaire (chef d'équipe, chef d'atelier, manager de proximité...)
- Effectif : 6 à 10 stagiaires
- Aucun pré-requis



**Équipe pédagogique : Psychologue du Travail spécialisée dans la prévention des risques psycho-sociaux**

Les supports techniques utilisés : powerpoint, quizz, exercices et fiches memento, vidéo, Test de personnalité

Les moyens pédagogiques : démarche pragmatique et participative qui se caractérise par des exercices pratiques mis en perspective avec des situations professionnelles vécues. Emulation créée par des jeux pédagogiques menés en équipe.

Sont privilégiés :

- Des réflexions individuelles
- Des exercices oraux et écrits
- Des études de cas fictifs ou réels



**Préambule :** pourquoi savoir gérer et animer une équipe ?

- **Mieux se connaître**
  - Identifier ses caractéristiques de personnalité
  - Repérer quels sont mes points forts et mes points de vigilance
- **Le rôle et les missions du « manager de proximité » (chef/Responsable d'atelier, chef d'équipe...)**
  - Communiquer, Motiver, Organiser, Accompagner, Gérer les situations critiques
- **Communiquer avec son équipe :**
  - Etre sensibilisé aux différentes perceptions et représentations
  - Savoir transmettre des messages clairs et concis
  - Faire le reporting auprès de sa hiérarchie
- **Motiver son équipe**
  - Sensibiliser les participants aux propos qui motivent et qui démotivent les équipes
  - Créer et entretenir un bon climat dans l'équipe
  - Organiser et animer des réunions d'équipe
- **Organiser pour mieux gérer**
  - Tester sa gestion du temps
  - Gérer ses priorités
  - Déterminer des objectifs pour son équipe et les faire partager
- **Accompagner les collaborateurs**
  - Accueillir un nouveau collaborateur
  - Mener différents types d'entretien ; de suivi pour faire le point ; professionnel ; de recadrage
- **Gérer les situations critiques**
  - Identifier et agir dans les cas de mésentente et de conflits
  - Acquérir une démarche et des outils efficaces pour analyser et maîtriser les conflits
  - Favoriser un esprit constructif dans la cohésion d'un groupe



## Gestion et animation d'une équipe 2/2



**Durée : 5 jours (28 h)**

dont une journée dédiée à la restitution individuelle du test de personnalité

**Rythme :** 3 jours à raison d'une journée par semaine et 1 jour au terme d'un mois post-formation pour un retour d'expériences, mutualiser des bonnes pratiques et apporter des réponses à des questionnements ou difficultés. Entretiens individuels de restitution du test de personnalité à planifier entre le 1er et le 2nd jour de formation.



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
  - Evaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Evaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.

# Animer un Espace de Discussion



Cette formation vise à :

- Savoir définir les espaces de discussions et les mettre en place
- Comprendre les points de réussite et les écueils possibles
- Savoir animer un espace de discussion
- Savoir formaliser un plan d'action et produire un compte rendu



- Tout salarié de l'entreprise
- Aucun pré-requis



**Equipe pédagogique :** La formation est coanimée par un(e) juriste, des psychologues du travail et des organisations. Expertise risques psychologiques et accompagnement QVCT - Consultantes bilan de compétence

**Les supports techniques utilisés :** Diaporama, paper board, échanges / discussions, remise de documents théoriques / pratiques

**Les moyens pédagogiques :** PowerPoint, vidéos, exercices, études de cas



*Il tient compte des caractéristiques de la branche professionnelle à laquelle se rattache l'entreprise et des caractères spécifiques de celle-ci.*

- Définition des Espaces de Discussion
- Préparation des Espaces de Discussion
- Les clés de réussite et les écueils possibles des Espaces de Discussion
- L'animation

**Durée : 1 jour (7h)**



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
  - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Évaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.

# Animer un groupe de travail sur l'analyse situation-problème



Cette formation vise à :

- Savoir définir et mettre en place un groupe de travail analyse situation-problème
- Comprendre les points de réussite et les écueils possibles
- Savoir animer le groupe de travail
- Savoir formaliser un plan d'action



- Tout salarié de l'entreprise
- Aucun pré-requis



**Équipe pédagogique :** La formation est coanimée par un(e) juriste, des psychologues du travail et des organisations. Expertise risques psychologiques et accompagnement QVCT - Consultantes bilan de compétence

Les supports techniques utilisés : Diaporama, paper board, échanges / discussions, remise de documents théoriques / pratiques

Les moyens pédagogiques : PowerPoint, vidéos, exercices, études de cas



*Il tient compte des caractéristiques de la branche professionnelle à laquelle se rattache l'entreprise et des caractères spécifiques de celle-ci.*

- Définition de l'analyse situation-problème
- Préparation de l'outil : analyse situation-problème
- Les clés de réussite et les écueils possibles d'une résolution de problème
- L'animation

**Durée : 1 jour (7h)**



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
  - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Évaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.

# Prévention des Troubles Musculo Squelettiques (TMS)



Cette formation vise à :

- Acquérir des connaissances sur les TMS : anatomie et pathologie (dos, membres supérieurs...), statistiques, facteurs de risque,
- Acquérir des connaissances et des stratégies pour faire face aux risques : savoir repérer des situations à risques (notion en ergonomie, mises en situation...), savoir mettre en place des études de postes et suivre un plan d'actions,
- Savoir mettre en place une politique pro active en prévention des risques TMS : savoir mettre en place un comité de pilotage avec des objectifs, des indicateurs et un suivi pluriannuel ...



- Toute personne souhaitant se doter d'outils pour prévenir les TMS,
- Aucun pré-requis



**Équipe pédagogique : Un ergonomes spécialisés dans la prévention des risques professionnels liés aux conditions de travail et des troubles.**

Les supports techniques utilisés : PowerPoint, vidéo

Les moyens pédagogiques : pédagogie active et participative, mises en situation, exercices pratiques, quizz



*Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.*

Transmission des connaissances sur le risque TMS

- Définition de base (accident du travail, maladie professionnelle, danger, risque, TMS...)
- Notion élémentaire d'anatomie et de physiologie,
- Énoncé des facteurs aggravants entraînant la détérioration du fonctionnement articulaire,
- Liens entre physiologie humaine et gestes liés à l'activité professionnelle,
- Notions d'ergonomie,
- Mise en pratique : Les stagiaires décriront une situation de travail et repéreront les contraintes physiques et/ou mentales en lien avec des pathologies des membres supérieurs et du rachis

**Durée : 1 jour (7h)**



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
  - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Évaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.

# Bons gestes ! Bonnes postures !



Cette formation vise à :

- Appréhender les risques dorso-lombaires et leur prévention,
- Appliquer les techniques de gestes et postures de travail adaptées pour réduire l'apparition des Troubles Musculo Squelettiques (TMS).



- Tout salarié
- Aucun pré-requis



**Équipe pédagogique :** Un ergonomes spécialisés dans la prévention des risques professionnels liés aux conditions de travail et des troubles.

Les supports techniques utilisés : PowerPoint, vidéo

Les moyens pédagogiques : pédagogie active et participative, mises en situation, exercices pratiques, quizz



*Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.*

**1ère demi-journée :**

- Définitions et statistiques : accident du travail, maladie professionnelle, Troubles Musculo Squelettiques (TMS),
- Définition du risque et du danger – savoir les identifier dans son travail,
- Notions d'ergonomie,
- Aspects réglementaires,
- Notions d'anatomie et de physiologie,
- Passage en revue des facteurs détériorant l'état de santé,



- Recherche des facteurs de risque des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS),
- Point sur l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI),
- Réflexion avec les stagiaires des moyens d'amélioration des différentes situations de travail problématiques relevées lors des observations (organisationnel, technique, humaine).

**2ème demi-journée :**

- Principes de base de sécurité et d'économie d'efforts pour limiter les risques liés à la manutention manuelle de charges,
- Mise en situation : manipulations de charges.

**Durée : 1 jour (7h)**



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
  - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Évaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.



# Savoir adapter son poste de travail administratif et informatique (au bureau et en télétravail) afin de préserver sa santé



Cette formation vise à :

- Donner les clefs aux salariés pour aménager leur poste de travail afin de contribuer à leur sécurité par l'application des bonnes pratiques de sécurité physique, d'économie d'efforts et d'ergonomie au poste.



- Tout salarié travaillant sur un écran en entreprise et/ou au domicile.
- Aucun pré-requis



**Équipe pédagogique :** Un ergonomes spécialisés dans la prévention des risques professionnels liés aux conditions de travail et des troubles.

Les supports techniques utilisés : PowerPoint, vidéo

Les moyens pédagogiques : pédagogie active et participative, mises en situation, exercices pratiques, quizz



*Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.*

- Définitions : accident du travail, maladie professionnelle, Troubles Musculo-Squelettiques (TMS),
- Quelques données statistiques,
- Notions d'anatomie et de physiologie,
- Passage en revue des facteurs détériorant l'état de santé,
- Recherche des facteurs de risque des TMS,
- Notion d'ergonomie au poste de travail informatisé,
- L'importance des facteurs environnementaux,
- Bonnes pratiques du télétravail,
- Points d'attention lors du travail à distance,
- Les équipements existants pour l'aménagement des postes informatiques/administratifs,
- Savoir régler/adapter son matériel,
- Exercices avec photos et vidéos puis mise en pratique sur le terrain.
- Les étirements : Pourquoi ? Quand ?

**Durée : 1 jour (7h)**



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
  - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Évaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.

# L'ergonomie pour les non ergonomes



Cette formation vise à :

- Définir l'ergonomie
- Connaître les notions clés de l'ergonomie
- Comprendre la méthodologie d'intervention en ergonomie
- Utiliser les outils nécessaires à l'intervention en ergonomie



- Profils visés par le programme : Toute personne qui souhaite contribuer à l'amélioration des conditions de travail à travers les principes de l'ergonomie.
- Aucun prérequis



**Équipe pédagogique : Un ergonomes spécialisés dans la prévention des risques professionnels liés aux conditions de travail et des troubles.**

Les supports techniques utilisés : PowerPoint, vidéo

Les moyens pédagogiques : pédagogie active et participative, mises en situation, exercices pratiques, quizz



*Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.*

**La définition de l'Ergonomie**

- Définition et origine de l'Ergonomie
- Objets d'étude et objectifs recherchés par l'Ergonomie
- Présentation des différents champs de l'ergonomie
- Déontologie de la démarche ergonomique



**Présentation des notions clés pour faire de l'ergonomie**

- Définition Travail Prescrit / Travail réel – Activité
- Différence entre la contrainte et l'astreinte
- Définition des notions de régulation, variabilité, diversité et aléas présents dans l'activité réelle
- Identification des différentes phases de travail (mode normal, mode dégradé)

**La réalisation d'une intervention ergonomique**

- Méthodologie de la démarche ergonomique
- Construction sociale de l'intervention et mobilisation des acteurs

**La boîte à outils de l'ergonome pour analyser le travail réel**

- L'observation d'une situation de travail
- L'analyse d'une situation de travail et mise en place d'un plan d'actions
- Cas pratique avec des photos / vidéos de postes de travail à analyser amenés par les stagiaires

**Durée : 1 jour (7h)**



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
  - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Évaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.

# Coaching prévention des TMS



Cette formation vise à :

- Acquérir des connaissances sur les TMS : anatomie et pathologie (dos, membres supérieurs...), facteurs de risque.
- Acquérir des connaissances et des stratégies pour faire face aux risques : savoir repérer des situations à risques (notion en ergonomie, mises en situation...), savoir mettre en place des études de postes et suivre un plan d'actions



- Profils visés par le programme : Toute personne capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé.
- Aucun prérequis

**Équipe pédagogique :** Cette formation est assurée par 2 professionnels de domaines différents : Ergonome & Coach Sportif.

**Les supports techniques utilisés :** PowerPoint, vidéo



**Les moyens pédagogiques et techniques :**

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, d'exercices pratiques (ex : mises en situation).
- Vidéoprojecteur, Diaporamas supports de formation projetés, vidéos, photos, paperboard / tableau blanc.
- Tout objet correspondant à l'activité de l'entreprise et les aides techniques associées.



*Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.*



Les ergonomes et le coach sportif formeront les stagiaires par une alternance d'apports théoriques et de mise en pratique via des supports photos, vidéos et si possible des observations / mises en situation sur le terrain.

Déroulé de la journée :

Matinée :

Ouverture de la journée avec le coach sportif :

- Eveil musculaire à la prise de poste,
- Le corps en mouvement,
- Mode de vie et prévention des TMS,
- Mobilité fonctionnelle,
- PSPEE - Principes de Sécurité Physique et d'Economie d'Effort.

Poursuite avec l'ergonome :

- Comprendre l'intérêt de la prévention,

Après-midi :

Reprise sur le terrain avec l'ergonome :

- Observation et analyse de situations de travail,
- Proposition d'améliorations des situations analysées,
- Création d'un plan d'actions.

Durée : 1 journée

Effectif : Limité à 10 stagiaires par groupe pour des raisons pédagogiques

Modalités d'évaluation :

- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
- - Evaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Evaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.

# Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Industrie Bâtiment Commerce et activités de bureau (PRAP IBC) - 1/2



Cette formation vise à :

- Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement,
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues,
- Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.



- Toute personne capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé.
- Aucun pré-requis



Équipe pédagogique : Un ergonome-psychologue du travail habilité PRAP IBC et 2S par l'INRS depuis 2015 et 1 ergonome habilité PRAP IBC depuis 2022.

Les supports techniques utilisés : Vidéoprojecteur, Diaporamas, vidéos, photos, paperboard ou tableau blanc, exercices, le mémento INRS ED 7201 « Devenir acteur PRAP ».

Les moyens pédagogiques : alternance d'apports théoriques, méthodologiques. Exercices pratiques et mises en situation.

Matériel pédagogique :

- Une caisse avec poignées,
- Une caisse sans poignée,
- Tout autre objet correspondant à l'activité de l'entreprise et les aides techniques associées.



*Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.*

## 1 - Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

- Comprendre l'intérêt de la prévention
  - Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement
  - Comprendre l'intérêt de la démarche de prévention
  - Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles
- Connaître les risques de son métier
  - Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage
  - Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits
  - Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé

## 2 - Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.
  - Connaître le fonctionnement du corps humain
  - Repérer les limites du fonctionnement du corps humain
  - Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
  - Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité
  - Identifier et caractériser les risques potentiels liés à l'activité physique
  - Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels

## Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Industrie Bâtiment Commerce et activités de bureau (PRAP IBC) - 2/2



### 3 - Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
  - A partir des causes identifiées au cours de son analyse
  - En agissant sur l'ensemble des déterminants de sa situation de travail
  - En prenant en compte les principes généraux de prévention
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
  - Identifier les personnes concernées
  - Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise ou l'établissement
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
  - Connaître et appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail
  - Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention

Durée : 2 jours (14h)



- Une épreuve certificative et des évaluations formatives sont proposées aux stagiaires de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Elles sont regroupées en situations d'évaluation qui correspondent au plus proche de leurs situations réelles de travail. Les compétences sont évaluées durant la formation par le formateur PRAP en respectant les modalités définies par le référentiel.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
  - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Évaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.



La validité du certificat « acteur PRAP » est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.

En cas de changement de poste ou de modification importante de l'environnement de travail, une actualisation de la formation est nécessaire.

# Prévention des Risques liés à l'Activité Physique secteur Sanitaire et Médico-Social (PRAP 2S) - 1/2

## Version Accompagnement à la Mobilité (ALM)



**Nouveauté ALM :** au sein des formations PRAP 2S, une partie était consacré à l'apprentissage de techniques de mobilisation de personnes. Toutefois la mise en œuvre de ces techniques en situation professionnelle montre ses limites en matière de prévention au vu de la sinistralité dans ce secteur. La formation PRAP 2S et le MAC PRAP 2S ont donc évolué avec le développement de nouvelles compétences relatives à l'Accompagnement de La Mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi (appelé ALM). L'ALM est une démarche basée sur la connaissance des déplacements naturels, qui repose sur :

- L'analyse systématique de chaque situation d'accompagnement,
- L'évaluation et la prise en compte de l'environnement, des capacités (évolutives au cours de la journée) de la personne aidée à prendre part à son déplacement, et des risques pour le réaliser,
- Une assistance au cas par cas tenant compte des capacités de la personne aidée, qui peut combiner la guidance (verbale et non verbale), l'assistance humaine sans portage délétère, ainsi que la mise en œuvre d'une aide technique compensant uniquement les capacités abolies.

Une telle démarche est bénéfique en particulier pour le soignant, qui ne s'expose pas à des contraintes physiques portant atteinte à sa santé, mais aussi pour la personne aidée, qui préserve au maximum sa capacité à se mouvoir dans chacun de ses déplacements, ce qui contribue au maintien de son autonomie et de son bien-être.

Source INRS



Cette formation vise à :

- Être capable de se situer en qualité d'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement,
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues,
- Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.
- -Être capable d'accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.



- Toute personne ayant des activités de soins et d'aide en établissement spécialisé ou en maison de retraite EHPAD ou à domicile.
- Aucun pré-requis



**Équipe pédagogique :** Un ergonome-psychologue du travail habilité PRAP IBC et 2S par l'INRS depuis 2015 et 1 ergonome habilité PRAP IBC depuis 2022.

**Les supports techniques utilisés :** Vidéoprojecteur, Diaporamas, vidéos, photos, paperboard ou tableau blanc, exercices, le mémento INRS ED 7201 « Devenir acteur PRAP », le mémento INRS ED 7202 « Prévention des risques liés aux manutentions des personnes dans les secteurs sanitaire et social ».

**Les moyens pédagogiques :** alternance d'apports théoriques, méthodologiques. Exercices pratiques et mises en situation.

**Matériel pédagogique :** Un fauteuil roulant à accoudoirs escamotables, Un lit médicalisé, Des disques de pivotement, Des planches de transfert, Des draps de glisse, Du matériel de verticalisation, Un soulève personne, Des vidéos de présentation.

## Prévention des Risques liés à l'Activité Physique secteur Sanitaire et Médico-Social (PRAP 2S) - 2/2



*Il tient compte des caractéristiques de la branche professionnelle à laquelle se rattache l'entreprise et des caractères spécifiques de celle-ci.*

### **Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement**

- Comprendre l'intérêt de la prévention
  - Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement
  - Comprendre l'intérêt de la démarche de prévention
  - Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles
- Connaître les risques de son métier
  - Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage
  - Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits
  - Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé

### **Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.**

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.
  - Connaître le fonctionnement du corps humain
  - Repérer les limites du fonctionnement du corps humain
  - Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
  - Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité
  - Identifier et caractériser les risques potentiels liés à l'activité physique
  - Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels

### **Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention**

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
  - A partir des causes identifiées au cours de son analyse
  - En agissant sur l'ensemble des déterminants de sa situation de travail
  - En prenant en compte les principes généraux de prévention
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
  - Identifier les personnes concernées
  - Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise ou l'établissement
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
  - Connaître et appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail
  - Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention

### **Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi**

- Identifier les enjeux d'un accompagnement
  - Argumenter les enjeux pour la personne aidée et sa famille
  - Identifier les enjeux pour l'accompagnant
  - Identifier les enjeux pour l'établissement
- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
  - Repérer les étapes nécessaires aux déplacements naturels
  - Déterminer les capacités nécessaires à la réalisation des déplacements
- Analyser la situation d'un accompagnement
  - S'assurer des possibilités de la personne aidée à réaliser seule son déplacement
  - Identifier les capacités de la personne aidée à réaliser les étapes du déplacement naturel
  - Identifier les déterminants liés à l'environnement qui facilitent ou limitent le déplacement
  - Prendre en compte les risques pour la personne aidée et l'accompagnant

## Prévention des Risques liés à l'Activité Physique secteur Sanitaire et Médico-Social (PRAP 2S) - 3/3



- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement
  - Identifier les aides techniques au regard des contraintes environnementales
  - Déterminer les aides techniques en fonction des caractéristiques des personnes aidées
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi
  - Prendre en compte le résultat de l'analyse de la situation d'accompagnement
  - Guider la personne aidée en respectant les étapes du déplacement naturel
  - Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétaire en intégrant si nécessaire une aide technique.

**Durée : 4 jours soit 28 heures**



- Une épreuve certificative et des évaluations formatives sont proposées aux stagiaires de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Elles sont regroupées en situations d'évaluation qui correspondent au plus proche de leurs situations réelles de travail. Les compétences sont évaluées durant la formation par le formateur PRAP en respectant les modalités définies par le référentiel.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
  - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Évaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.



La validité du certificat « **acteur PRAP** » est fixée à **deux ans**, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « **Maintien et Actualisation des Compétences** » (MAC) **tous les 24 mois**, ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.

En cas de changement de poste ou de modification importante de l'environnement de travail, une actualisation de la formation est nécessaire.



# Maintien et Actualisation des Compétences de l'acteur en prévention des risques liés à l'activité physique Industrie Bâtiment Commerce et activités de bureau (MAC PRAP IBC)



Cette formation vise à :

- Cette formation vise à maintenir et à réactualiser les compétences de l'acteur PRAP IBC.



- Toute personne capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé.
- **Pré-requis :** Les participants doivent être titulaires du certificat « d'acteur PRAP IBC »



**Équipe pédagogique :** Un ergonome-psychologue du travail habilité PRAP IBC et 2S par l'INRS depuis 2015 et 1 ergonome habilité PRAP IBC depuis 2022.

**Les supports techniques utilisés :** Vidéoprojecteur, Diaporamas, vidéos, photos, paperboard ou tableau blanc, exercices, le mémento INRS ED 7201 « Devenir acteur PRAP ».

**Les moyens pédagogiques :** alternance d'apports théoriques, méthodologiques. Exercices pratiques et mises en situation

**Matériel pédagogique :**

- Une caisse avec poignées,
- Une caisse sans poignée,
- Tout autre objet correspondant à l'activité de l'entreprise et les aides techniques associées.



*Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.*

**Révision des 3 compétences :**

**Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.**



- L'impact de la mise en place d'une démarche PRAP dans l'établissement
- Les principes de la prévention des risques professionnels

**Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.**

- Les éléments déterminants de l'activité physique
- Présentation des analyses réalisées sur les postes de travail (retour d'expérience sur les cas concrets)

**Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention**

- Présentation du plan d'action suite aux propositions d'amélioration du projet de le l'entreprise / établissement
- Retour sur les principes de base d'économie d'effort
- Révision des techniques de manutention
- Mise en pratique des techniques de manutention

**Durée : 1 jour (7h)**



- Une épreuve certificative et des évaluations formatives sont proposées aux stagiaires de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Elles sont regroupées en situations d'évaluation qui correspondent au plus proche à leurs situations réelles de travail. Les compétences seront évaluées durant la formation par le formateur PRAP en respectant les modalités définies par le référentiel.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation : Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire, Évaluation par le stagiaire (de l'atteinte des objectifs, de la qualité de la formation, de la qualité du formateur).



La validité du certificat « acteur PRAP option IBC » est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.

En cas de changement de poste ou de modification importante de l'environnement de travail, une actualisation de la formation est nécessaire.

# Maintien et Actualisation des Compétences de l'acteur en prévention des risques liés à l'activité physique secteur Sanitaire et Médico-Social (MAC PRAP 2S) - 1/2

## Version Accompagnement à la Mobilité (ALM)



**Nouveauté ALM :** la formation MAC PRAP 2S a évolué avec le développement de nouvelles compétences relatives à l'Accompagnement de La Mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi (appelé ALM). L'ALM est une démarche basée sur la connaissance des déplacements naturels.



Cette formation vise à :

- Maintenir ses compétences d'acteur PRAP 2S dans le cadre du dispositif de formation conforme au référentiel national.



- Toute personne ayant des activités de soins et d'aide en établissement spécialisé ou en maison de retraite Ehpad.
- **Pré-requis :** Les participants doivent être titulaires du certificat « d'acteur PRAP 2S »



**Équipe pédagogique :** Un ergonome-psychologue du travail habilitée PRAP IBC et 2S par l'INRS depuis 2015.

**Les supports techniques utilisés :** Vidéoprojecteur, Diaporamas, vidéos, photos, paperboard ou tableau blanc, exercices, le mémento INRS ED 7201 « Devenir acteur PRAP », le mémento INRS ED 7202 « Prévention des risques liés aux manutentions des personnes dans les secteurs sanitaire et social ».

**Les moyens pédagogiques :** alternance d'apports théoriques, méthodologiques. Exercices pratiques et mises en situation

**Matériel pédagogique :** Un fauteuil roulant à accoudoirs escamotables, Un lit médicalisé, Des disques de pivotement, Des planches de transfert, Des draps de glisse, Du matériel de verticalisation, Un soulève personne, Des vidéos de présentation.



Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.

### Révision des 4 compétences :

**Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement**

- L'impact de la mise en place d'une démarche PRAP dans l'établissement
- Les principes de la prévention des risques professionnels

**Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.**

- Les éléments déterminants de l'activité physique
- Présentation des analyses réalisées sur les postes de travail (retour d'expérience sur les cas concrets)

**Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention**

- Présentation du plan d'action suite aux propositions d'amélioration du projet de l'entreprise / établissement
- Retour sur les principes de base d'économie d'effort
- Révision des techniques de manutention
- Mise en pratique des techniques de manutention et de mobilisation des personnes

**Durée :** 2 jour (14h)

**Nouveauté ALM :** la formation MAC PRAP 2S a évolué avec le développement de nouvelles compétences relatives à l'Accompagnement de La Mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi (appelé ALM). L'ALM est une démarche basée sur la connaissance des déplacements naturels.

## Maintien et Actualisation des Compétences de l'acteur en prévention des risques liés à l'activité physique secteur Sanitaire et Médico-Social (MAC PRAP 2S) - 2/2 Version Accompagnement à la mobilité (ALM)



- Une épreuve certificative et des évaluations formatives sont proposées aux stagiaires de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Elles sont regroupées en situations d'évaluation qui correspondent au plus proche à leurs situations réelles de travail. Les compétences seront évaluées durant la formation par le formateur PRAP en respectant les modalités définies par le référentiel.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation : Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire, Évaluation par le stagiaire (de l'atteinte des objectifs, de la qualité de la formation, de la qualité du formateur).



La validité du certificat « acteur PRAP » est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.

En cas de changement de poste ou de modification importante de l'environnement de travail, une actualisation de la formation est nécessaire.



# FORMATIONS

ACCUEIL ET MAINTIEN DES  
PERSONNES EN SITUATION  
DE HANDICAP

# Accueillir, maintenir et intégrer des travailleurs handicapés



Cette formation vise à :

- Acquérir les connaissances et savoir-faire pour accueillir, intégrer et maintenir des personnes en situation de handicap dans l'entreprise
- Trouver des solutions aux questions multiples posées par le handicap lors d'un parcours d'embauche et d'intégration.
- Élaborer une stratégie afin d'optimiser les compétences et les capacités de la personne en situation de handicap.



- Tout salarié
- Aucun pré-requis



Équipe pédagogique : une psychologue du travail - ergonomiste expérimentée sur l'emploi des personnes en situation de handicap.

Les supports techniques utilisés : Vidéoprojecteur, Diaporamas, paperboard ou tableau blanc, outils de sensibilisation au handicap

Les moyens pédagogiques : alternance d'apports théoriques et méthodologiques, quizz, exercices, mises en situation



- Connaissances sur la population handicapée,
- Dépasser les stéréotypes sur le handicap,
- Connaître les différentes formes de handicap et savoir faire la distinction entre elles,
- Reconnaissance du handicap en entreprise,
- Comprendre les enjeux et les impératifs de la loi de 2005 et anticiper les nouvelles obligations réglementaires issues de la loi 2018 "Avenir et Formation",
- Bilan des aides mobilisables pour les personnes handicapées favorisant l'insertion et le maintien dans l'emploi,
- Mise en situation pour repérer les difficultés en fonction du handicap et agir,
- Utilisation d'outils pédagogiques de sensibilisation.

Durée : 1 jour (7h)



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
  - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Évaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.

# Référent handicap



Cette formation vise à :

- Comprendre la notion de Handicap
- Appréhender les enjeux et les impératifs du cadre législatif en vigueur
- S'approprier son rôle de Référent Handicap
- Connaître et mobiliser les acteurs internes et externes



- Référent Handicap ou tout collaborateur impliqué dans la mission handicap,
- Aucun pré-requis



**Équipe pédagogique ; Un psychologue du travail - ergonomiste expérimentée sur l'emploi des personnes en situation de handicap.**

Les supports techniques utilisés : Vidéoprojecteur, Diaporamas, vidéos, photos, paperboard ou tableau blanc, exercices

Les moyens pédagogiques : pédagogie active et participative, quizz, travaux en sous-groupes



La formation se compose de 4 modules :

## Module 1 : La notion de Handicap

- Les différentes typologies de handicap
- La RQTH et les autres statuts administratifs

## Module 2 : Le contexte réglementaire

- Les textes de références et les 3 décrets du 27 Mai 2019
- L'obligation légale d'un référent Handicap : rôle et missions

## Module 3 : Les enjeux de la mise en place d'une Politique Handicap dans l'entreprise

- Les grands axes d'une politique Handicap
- Les freins et les leviers pour développer l'emploi des travailleurs handicapés

## Module 4 : Les acteurs internes et externes

- Le réseau d'experts handicap
- Cartographie des acteurs

**Durée : 1 jour (7h)**



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.

## A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :

- Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
- Évaluation par le stagiaire :
  - de l'atteinte des objectifs ;
  - de la qualité de la formation ;
  - de la qualité du formateur.

# Optimiser le recrutement et l'intégration d'une personne en situation de handicap



Cette formation vise à :

- Savoir intégrer la dimension handicap dans son process de recrutement
- Mener les entretiens, savoir comment aborder le handicap lors de l'entretien de recrutement
- Sécuriser le recrutement en préparant l'accueil et l'intégration du collaborateur pour faciliter sa prise de fonction
- Connaître les mesures, les aides et les acteurs mobilisables



- Dirigeant, RH, Manager
- Aucun pré-requis



Équipe pédagogique : une psychologue du travail - ergonome expérimentée sur l'emploi des personnes en situation de handicap

Les supports techniques utilisés : Vidéoprojecteur, Diaporamas, vidéos, photos, paperboard ou tableau blanc, exercices

Les moyens pédagogiques : pédagogie active et participative, quizz, travaux en sous-groupes



La formation se compose de 5 modules :

## Module 1 : La notion de Handicap

- Les différentes typologies de handicap
- La RQTH et les autres statuts administratifs



## Module 2 : Le contexte réglementaire

- Rappel des obligations légales en matière d'emploi des personnes en situation de handicap
- La rédaction d'une offre de poste à pourvoir, les canaux de diffusion

## Module 3 : L'entretien de recrutement

- L'approche des compétences et des motivations du candidat
- Comment aborder la question du handicap ?
- Les éventuelles contraintes au poste
- L'identification des répercussions du handicap et ses moyens de compensation

## Module 4 : Les mesures et les acteurs mobilisables

- Le réseau d'experts handicap
- Les aides et mesures mobilisables

## Module 5 : Organiser l'accueil et l'intégration de la personne en situation de handicap

- Les éventuels besoins d'aménagement du poste de travail
- L'information et la sensibilisation du collectif de travail
- Le rôle du manager et du personnel des ressources humaines

Durée : 1 jour (7h)



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
  - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Évaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.





# FORMATIONS

MANAGEMENT DE LA  
SÉCURITÉ ET DE LA QUALITÉ



# Pilote de processus ISO 9001v2015



Cette formation vise à :

- Décrire un processus efficacement
- Mettre en œuvre des outils de pilotage d'un processus
- Animer un processus pour en améliorer les résultats
- Positionner le rôle de pilote de processus et les responsabilités des acteurs qualité



- Pilotes de processus Qualité ISO9001v2015
- Aucun pré-requis



**Équipe pédagogique : un(e) expert(e) QSE - Bac + 5**

Les supports techniques utilisés : PowerPoint, vidéos, exercices

Les moyens pédagogiques : pédagogie active et participative, mises en situation, exercices pratiques, quizz, vidéos.



*Il tient compte des caractéristiques de la branche professionnelle à laquelle se rattache l'entreprise et des caractères spécifiques de celle-ci.*

- Découvrir l'approche processus
- Les enjeux et bénéfices
- Les freins et obstacles
- L'implication des acteurs
- Définir la stratégie processus
  - Les principaux niveaux de pilotage : les comités et revues
  - Le pilotage de processus : positionnement, compétences techniques et comportementales



- Mettre en œuvre la démarche : les 5 phases
  - Des besoins des parties intéressées à la politique d'entreprise et la planification
  - La caractérisation des processus
  - De la planification à la surveillance des processus
  - De la surveillance à l'amélioration des processus
  - De l'amélioration des processus à l'amélioration du système
- Mettre en œuvre la démarche : les outils
  - La cartographie des processus
  - Le descriptif et la formalisation des processus
  - L'analyse de risques comprenant des exercices pratiques sur les processus existant
  - Les objectifs, indicateurs et tableaux de bord
  - La revue de direction et revue de processus
  - Le plan de surveillance

**Durée : 1 jour (7h)**



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation **d'un questionnaire d'évaluation** :
  - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Évaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.

# Pilote de processus ISO 45001



Cette formation vise à :

- Décrire un processus efficacement
- Mettre en œuvre des outils de pilotage d'un processus
- Animer un processus pour en améliorer les résultats
- Positionner le rôle de pilote de processus et les responsabilités des acteurs qualité et/ou Santé et Sécurité au Travail



- Pilotes de processus Qualité Santé & Sécurité au Travail ISO45001
- Aucun pré-requis



**Équipe pédagogique : un(e) expert(e) QSE - Bac + 5**

Les supports techniques utilisés : PowerPoint, vidéos, exercices

Les moyens pédagogiques : pédagogie active et participative, mises en situation, exercices pratiques, quizz, vidéos.



*Il tient compte des caractéristiques de la branche professionnelle à laquelle se rattache l'entreprise et des caractères spécifiques de celle-ci.*

- Découvrir l'approche processus
- Les enjeux et bénéfices
- Les freins et obstacles
- L'implication des acteurs



- Définir la stratégie processus
  - Les principaux niveaux de pilotage : les comités et revues
  - Le pilotage de processus : positionnement, compétences techniques et comportementales
- Mettre en œuvre la démarche : les 5 phases
  - Des besoins des parties intéressées à la politique d'entreprise et la planification
  - La caractérisation des processus
  - De la planification à la surveillance des processus
  - De la surveillance à l'amélioration des processus
  - De l'amélioration des processus à l'amélioration du système
- Mettre en œuvre la démarche : les outils
  - La cartographie des processus
  - Le descriptif et la formalisation des processus
  - L'analyse de risques comprenant des exercices pratiques sur les processus existant
  - Les objectifs, indicateurs et tableaux de bord
  - La revue de direction et revue de processus
  - Le plan de surveillance

**Durée : 1 jour (7h)**



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation **d'un questionnaire d'évaluation** :
  - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Évaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.



# FORMATIONS

RÉUSSIR MON ARRIVÉE  
AU COMITÉ DE DIRECTION

# Réussir mon arrivée au Comité de Direction



Cette formation vise à :

- Comprendre l'importance de la posture professionnelle dans le cadre de l'arrivée dans un Comité de Direction - CODIR,
- Tenir son rôle et sa fonction,
- Intégrer les modes de fonctionnement des autres membres du CODIR pour faciliter le collectif et s'inscrire dans une démarche de cohésion et de cohérence,
- Faire évoluer son mode de management de faire faire au faire faire faire,
- Les devoirs de déconnexion du membre du CODIR.



- Tout cadre en prise de fonction dans un Comité de Direction
- Pré-requis : cadre ayant intégré récemment un Comité de Direction



**Équipe pédagogique : Arnaud STRADY**

Les moyens pédagogiques et techniques : Durant la formation, nous alternons, avec le participant, réflexion et pédagogie de capitalisation.

Le participant commence par un exercice « à froid », sur la base duquel un premier thème est abordé, par exemple ma « communication ».

Le debrief de l'exercice permet de prendre conscience des forces, des manques et de leurs conséquences négatives sur le positionnement en CODIR.

Cette démarche de test vise à :

- Préparer le participant à accueillir les apports de méthodes et de conseils,
- Lui donner envie de s'essayer à de nouveaux comportements.

Ce thème est ensuite expérimenté. En complément des retours du stagiaire, le formateur complète l'apport avec le thème suivant, qui est lui-même ensuite expérimenté, et ainsi de suite.

La formation donne au stagiaire la possibilité de vivre de nombreuses mises en situation et de bénéficier du retour d'image personnalisé de ses pratiques par le formateur.



*Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.*

- Quelques repères pour mieux communiquer,
- Mes modes de fonctionnement,
- Les modes de fonctionnement du collectif CODIR,
- Les modes de fonctionnement de mes collègues du CODIR,
- Les modes de fonctionnement du collectif CODIR,
- Avoir la bonne posture au bon moment, moi et mes pairs, moi et mes N-1 et N-2,
- Passer du faire faire au faire faire faire puis au savoir-faire faire faire faire,
- Droits et devoirs à la déconnexion pour éviter l'implication implicite.

**Durée : 3,5 jours soit 24 heures (7 demi-journées)**



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
  - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Évaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.



**A l'issue de cette formation, le stagiaire aura intégré l'intégralité des modes de fonctionnement et les codes du Comité de Direction. Cela lui permettra de s'inscrire et d'agir en tant que cadre actif, participatif et solidaire de son équipe (en fonctionnement interne et en fonctionnement global dans l'organisation).**



Pour tout renseignement relatif aux conditions tarifaires, le calendrier des formations inter-entreprises, la planification d'une session de formation intra-entreprise ou tout autre besoin, **contactez le 03 21 46 87 57 ou par mail : [secretariat.iprp@quai-des-entreprises.fr](mailto:secretariat.iprp@quai-des-entreprises.fr)**



QUAI DES ENTREPRISES  
SISE  
430 BOULEVARD DU PARC  
CS 60094  
62903 COQUELLES Cedex